

à la substance. Mais il y a eu des hommes qui ont entrepris, ces dernières années, de la remettre en question. Des polémiques intempestives engendrèrent le doute, et le doute fomentait des illusions chez les uns, de la confusion et du trouble de conscience chez les autres. A vrai dire, pour faire cesser de tels inconvénients, il eût suffi de s'en tenir à l'interprétation ordinaire et loyale des jugements antérieurs.

Toutefois, afin de fournir, d'un côté, plus de lumière à ceux qui erraient de bonne foi, et pour couper court, de l'autre, aux tortuosités du sophisme, Nous décidâmes de recommencer l'examen des faits et des circonstances. Cette étude, entreprise d'après des documents irréfragables, a été longue, impartiale, soigneuse, comme on devait l'attendre du Saint-Siège dans une affaire d'aussi grande importance. Donc, si ces paroles pouvaient arriver à ceux des fils de l'empire britannique qui ne participent pas à notre foi, Nous voudrions les conjurer, par les entrailles de Jésus-Christ, de ne pas accueillir en leur âme des appréhensions non fondées et des soupçons ; mais de se persuader que la seule inflexibilité du devoir a dicté Notre sentence, laquelle n'est autre chose que l'énoncé sincère et définitif de la vérité.

A propos d'œuvres de concorde, vous venez aussi de Nous rappeler, monsieur le cardinal, ce qu'un zèle prudent Nous a conseillé de faire, il y a quelques années, relativement à Nos fils de France. Dans les mesures prises à leur égard, Notre but, qui était d'assurer les grands intérêts spirituels, planait au-dessus de la politique et de ses querelles. Ce que Nous avons et ce que Nous avons uniquement à cœur, c'est de bannir la discorde des esprits, qui est non seulement inféconde, mais nuisible à la cause de la religion et de l'Église. A cet effet, un simple conseil général eût été insuffisant et